

quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, vingt, vingt et un, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-huit, vingt-neuf, trente-deux, trente-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-neuf, cinquante, cinquante-cinq, cinquante-neuf, soixante, soixante-deux, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-douze, soixante-treize, soixante-seize, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf ;

Et aussi une partie de deux arpents de largeur sur onze arpents de profondeur du lot No 64 ; une partie de trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur du lot No 61, et une partie de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur du lot No 63, étant la partie est de ces dits lots et faisant actuellement partie de la municipalité scolaire No 3 de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 12 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 5 décembre courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire d'Aylmer (Saint-Sébastien), comté de Beauce, les lots suivants, savoir : Nos 11, 12, 13, 14 et 15 des rangs quatre (IV) et cinq (V), du canton d'Aylmer, et les annexer à la municipalité de Lambton (Saint-Vital), pour les fins scolaires. La dite annexion ne devant avoir effet que le 1er juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 12 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Sainte-Croix de Dunham," le canton de Dunham, comté de Missisquoi, moins les treize derniers lots de I, II, III, et IVe rangs : moins les onze derniers lots du Ve rang ; moins les huit derniers lots des VIe et VIIe rangs et moins enfin les cinq derniers du VIIIe rang du dit canton de Dunham.

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 26 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis d'érection de municipalités scolaires.

Rappeler l'ordre en conseil No 142, du huit mai 1882, et celui No 346 du huit août 1883, et réunir en une seule, les municipalités de Grande Vallée et de Grande Vallée Est, sous le nom de "Grande Vallée," dans le comté de Gaspé, cette réunion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1892).

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 82 décembre 1891.

Pédagogie et Enseignement.

DE LA CLARTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

On inspire aux enfants le goût de l'étude par un enseignement à leur portée, attachant, et toujours parfaitement clair.

Pour cela il faut bien des soins, et surtout il faut continuellement songer à quels esprits légers on a affaire.

Car c'est une erreur trop commune que de se figurer que les enfants savent une chose parce qu'on la leur a expliquée, et même parce qu'ils l'ont comprise ; ils sont naturellement fort oublieux, et comme dans l'enseignement tout s'enchaîne, il arrive souvent qu'ayant oublié d'où ils viennent, ils ne savent plus ni où ils sont ni où ils vont. Pour qu'un enfant sache bien une chose, il faut qu'elle soit dans son esprit solidement rivée à d'autres ; il faut surtout que le maître la lui ait répétée plus d'une fois sans l'ennuyer et sans s'ennuyer, ce qui n'est pas toujours facile.

Cette clarté, sans laquelle l'enseignement cesse de mériter son nom, n'est pas une qualité aussi commune qu'on le croit. Nous sommes trop disposés à oublier, en enseignant, que souvent l'expression dont nous nous servons, claire pour nous, est obscure pour les enfants, parce que les mots réveillent pour nous une foule d'idées accessoires que leur esprit n'y a pas encore liées, parce qu'entre les diverses acceptions du même mot nous devinons sur-le-champ celle qui convient seule au cas actuel, opération difficile pour eux, quelquefois même impossible ; parce que les idées intermédiaires, par-dessus lesquelles nous sautons si aisément, sont des abîmes qu'ils ne sauraient franchir ; parce que des rapports multipliés que nous embrassons d'un coup d'œil sont un dédale où ils se perdent. Qu'on me permette de citer un exemple bien familier.

L'on fait apprendre à un enfant la fable qui commence par ces deux vers :
Un loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde (1).

(1) La Fontaine, *Fables*, liv. I.